

Préavis au Conseil communal

UAPE du Grand-Mont et de la Clochette

Participation aux coûts des constructions provisoires en éléments modulaires

Crédit demandé : CHF 480'000.- TTC

Municipalité

M. Philippe Somsy, Municipal de l'instruction publique et des affaires culturelles

N°13/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 29 octobre 2018

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Deux nouvelles UAPE.....	3
3	Coûts des structures provisoires	3
4	Conclusion.....	4

1 Préambule

Avec le développement qu'elle connaît et afin de se mettre en conformité avec la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la Commune du Mont-sur-Lausanne est confrontée à la nécessité de renforcer son offre parascolaire. C'est ce qu'elle entreprend à l'aide de l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs (EFAJE). Toutefois, confrontée à une absence de locaux, aussi bien privés que publics, disponibles et proches des sites scolaires, la Commune et l'EFAJE ont dû déployer des trésors d'astuces afin d'ouvrir de nouvelles places en unité d'accueil pour écoliers (UAPE) pour répondre à la demande. C'est l'objet du présent préavis.

2 Deux nouvelles UAPE

Dans les premiers mois de cette législature, sachant que l'UAPE du Rionzi arrivait à saturation, la Municipalité a émis le vœu auprès de l'EFAJE d'implanter dans les meilleurs délais deux UAPE supplémentaires sur le territoire communal, directement en lien avec les écoles du Grand-Mont et des Martines. En effet, les autorités ont souhaité répondre aux besoins de la population plutôt que de créer une liste d'attente interminable pour les enfants des parents montains. L'EFAJE a trouvé cette demande parfaitement légitime compte tenu des besoins actuels, du développement de la commune et des nouvelles contraintes légales. De plus, la création d'UAPE en lien direct avec les sites scolaires permet de diminuer le temps passé par les enfants dans les bus et diminue également la pression exercée sur le système de ramassage scolaire.

D'entente avec les propriétaires concernés, il est prévu de créer à terme des locaux permettant d'accueillir ces structures dans de nouveaux bâtiments sur le site de l'EMS de la Paix du Soir au Grand-Mont et dans les constructions planifiées dans le plan d'affectation La Clochette. Ces locaux seront loués à l'EFAJE. La construction de ces locaux est cependant liée à des procédures et des travaux susceptibles de durer quelques années.

Pour ne pas retarder l'ouverture de ces deux structures, les propriétaires concernés ont accepté de mettre à disposition des emprises permettant l'installation de structures provisoires (containers). L'UAPE du Grand-Mont a ainsi ouvert ses portes à la rentrée d'août 2017 et l'UAPE de la Clochette vient d'entrer en fonction en août 2018. Ces constructions provisoires sont appelées à être démontées lors du transfert dans les locaux définitifs.

3 Coûts des structures provisoires

Les coûts de ces constructions provisoires résident essentiellement dans l'équipement des terrains, le montage et le démontage des modules ainsi que la remise en état des terrains. Si l'EFAJE loue les locaux des bâtiments provisoires, les coûts engendrés par la mise en place de ces bâtiments en éléments modulaires ne peuvent pas être supportés par l'ensemble des communes membres de l'EFAJE. Celles-ci estiment qu'elles n'ont pas à prendre en charge une situation d'urgence propre à la Commune du Mont-sur-Lausanne. Ce n'est qu'à l'occasion d'une séance de travail du 20 mars 2018 entre la direction de l'EFAJE et une représentation de la Municipalité que celle-ci a reçu cette information. Compte tenu de la nécessité vis-à-vis de notre population de voir ces structures s'ouvrir rapidement et de la volonté de l'EFAJE de soutenir cette démarche, la Municipalité est entrée en matière pour prendre en charge l'ensemble des coûts indiqués ci-dessous pour un montant total estimé à près de CHF 480'000.-, réparti comme suit :

	UAPE Grand-Mont	UAPE la Clochette
Equipement "Terrain"	-	CHF 153'902.-
Montage des modules	CHF 33'010.-	CHF 62'897.-
Equipement bâtiment	CHF 24'099.-	CHF 23'770.-
Démontage des modules	CHF 32'310.-	CHF 21'217.-
Remise en état terrain	CHF 110'000.-	CHF 16'400.-
Total	CHF 199'419.-	CHF 278'186.-
		<u>CHF 477'605.-</u>

L'EFAJE avance les frais ci-dessus et il a été convenu qu'un remboursement annuel de CHF 120'000.- serait versé par la Commune du Mont-sur-Lausanne à l'EFAJE à partir de fin 2018 et jusqu'en 2021, date théorique de prise de possession des locaux définitifs. En 2021, un décompte final sera effectué après le démontage afin d'être au plus juste de la réalité des coûts.

4 Conclusion

La Municipalité est consciente de mettre quelque peu le Conseil communal devant le fait accompli avec cette demande de crédit. Toutefois, le calendrier évoqué plus haut ainsi que la décision de l'EFAJE (due à des pressions internes) de renoncer à faire supporter le coût de ces infrastructures provisoires à l'ensemble de ses communes membres - ce qui soit dit en passant est compréhensible - ont contraint la Municipalité à agir dans l'urgence, raison pour laquelle la demande de crédit au Conseil communal arrive tardivement.

Pour la Commune du Mont-sur-Lausanne, il est devenu intenable politiquement de jouer au yoyo avec l'offre de service public. Offrir un accueil parascolaire d'abord pour les 1 à 6P, puis, pour cause de saturation, restreindre l'accès aux 1 à 4P comme cela a déjà été fait, etc., n'est effectivement plus envisageable. En tant que pouvoirs publics, nous nous devons de garantir une continuité des prestations. Si nous développons une offre, nous nous devons de la maintenir dans le temps. C'est pourquoi nous voulons assumer le surcoût des deux constructions provisoires précitées.

Il faut bien comprendre que les mesures prises par la Commune et l'EFAJE ont permis de mettre sur pied très rapidement deux nouvelles UAPE au profit des familles montaines, l'une en fonction depuis août 2017, l'autre depuis août 2018. L'effort financier à consentir afin d'atteindre ce but nous paraît raisonnable dans le contexte que nous connaissons. De fait, les familles s'installent à un rythme accéléré dans notre commune et la loi sur l'accueil de jour des enfants nous oblige dans un délai très court à développer notre offre. Ainsi, nous essayons de répondre à toutes ces contraintes du mieux possible.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 13/2018 de la Municipalité du 29 octobre 2018 ;
- Oüi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 480'000.- TTC pour le remboursement des coûts des constructions provisoires en éléments modulaires des UAPE du Grand-Mont et de la Clochatte. Un montant annuel de CHF 120'000.- sera porté au compte 710.3525.04 *Participation communale Accueil collectif parascolaire (UAPE)* pour les années 2018 et 2019 et inscrit au budget des années 2020 et 2021.

Au nom de la Municipalité


Le syndic
Jean-Pierre Sueur




Le secrétaire
Sébastien Varrin